



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-029

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2025

Sommaire

DRAAF Occitanie /

R76-2025-02-11-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature
à certains agents de la DRAAF - service territorial FranceAgriMer (2 pages)

Page 3

DRAAF Occitanie

R76-2025-02-11-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à
certains agents de la DRAAF - service territorial
FranceAgriMer



**ARRETE du 11 février 2025
portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - service territorial FranceAgriMer**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2009 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, à compter du 10 juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2025 portant délégation de signature à monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie au titre de FranceAgriMer, publié le 10 février 2025 au recueil des actes administratifs spécial n°R76-2025-028 ;

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générales des services de FranceAgriMer ;

Vu la décision du directeur général de FranceAgriMer du 3 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, représentant territorial de FranceAgriMer ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui a été conférée par l'arrêté préfectoral du 10 février 2025 susvisé, sera exercée par Messieurs Nicolas JEANJEAN, IGPEF, François CAZOTTES, IGPEF, et Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeurs régionaux adjoints.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOUNEAU, chef du service régional FranceAgriMer, à Monsieur Luc FRUITET, chef de service adjoint, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions techniques de FranceAgriMer dans la région Occitanie, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Cette même subdélégation de signature est donnée à Madame Béatrice DEDIEU, cheffe d'unité, à Messieurs Jacques DEGAILLE, Laurent HANON et Jean-Dominique PASTRUCH, chefs d'unité, ainsi qu'à Mesdames Isabelle BARRIERE, Hélène LECLERC et Caroline RICAUD LE NAGARD, cheffes d'unité adjoints et Messieurs Benjamin BERIZZI, Claude MAURIN et Pierre BOUTEILLER, chefs d'unité adjoints.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine BOUDES, à l'effet de signer les actes relevant de l'instruction et de la validation des billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit ;
- Madame Audrey RIBET, à l'effet de signer les actes relevant de l'instruction et de la liquidation des dossiers d'investissement et de restructuration et reconversion du vignoble dans le cadre de l'OCM vitivinicole.

Article 4

Toutes les subdélégations antérieures à la présente subdélégation sont abrogées.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 11 février 2025

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,


Olivier ROUSSET